



PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 octobre à 16 heures, le Bureau Communautaire s'est réuni à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics de STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

• **Délégués Présents :**

Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse)

Stéphane PERRIN (Stenay)

Romuald COLLET (Stenay)

Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse)

Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon)

Ornella VALIBOUZE (Stenay)

Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse)

Alain REUTER (Liny-devant-Dun)

Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun)

Guy RAVENEL (Aincreville)

Michel VUILLAUME (Dannevoux)

Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun)

Hervé CULOT-PONCE (Stenay)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Daniel WINDELS.

Le quorum étant respecté, 13 conseillers présents sur 13 membres.

ORDRE DU JOUR

Développement économique

OBJET 1/ Vente d'une parcelle sur la ZAC à la société ROCHA - Ajustement du prix

Cadre de vie

OBJET 2/ Mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - avenant de prolongation du marché

Associations

OBJET 3/ Soutien financier à l'association Souvenir Français

Enfance et jeunesse

OBJET 4/ Fourniture et livraison de produits d'entretien - ajout de produits au marché

Voirie & travaux

OBJET 5/ Entretien des voiries - avenant pour fixation du prix définitif

OBJET 6/ Avenants au marché de rénovation du magasin Coccinelle

Finances

INFORMATION Présentation du plan pluriannuel d'investissement

Cette information avait été donnée en février dernier, il convient désormais de l'acter administrativement afin de pouvoir réaliser la vente.

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,
Vu la délibération n°2021-06-20B approuvant la vente du terrain à la SA ROCHA pour un montant de 20 € le m²,
Considérant que le prix de vente a été modifié suite à la décision d'acheter le bâtiment, appartenant à la même société, en centre-ville de Stenay,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

MODIFIE la délibération n°2021-06-20 B et FIXE le prix de vente à 120 000 € HT pour les parcelles ZI 348 et ZI 352 sis ZAC des cailloux à Stenay,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

CADRE DE VIE

OBJET 2 / Mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - avenant de prolongation du marché

Annexe n°1

Au vu de l'avancée du programme OPAH et de la récente signature de la convention OPAH-RU (renouvellement urbain) programmée sur 5 ans, il est proposé de prolonger la phase n°1 du marché de suivi-animation de l'OPAH, confié à URBAM Conseil, afin de la faire coïncider avec la phase n°2 OPAH-RU.

Dans la construction du marché initial les deux phases devaient débiter en même temps, avec une durée de 3 ans pour la phase n°1 OPAH et une durée de 5 ans pour la phase n°2 OPAH-RU.

Ainsi, il est nécessaire d'intégrer 2 années de suivi-animation supplémentaires pour la partie OPAH, soit une incidence financière de 21 534 € HT (10 767€ HT * 2 ans).

ANNEXE n°1 – Avenant au marché

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS
6D avenue de Verdun
55700 STENAY
Tél : 03.29.80.31.81

B - Identification du titulaire du marché public

URBAM CONSEIL
5 rue Thiers BP540
88011 EPINAL
SIRET : 332 039 700 000 64

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

MISE EN PLACE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

■ Date de la notification du marché public : 27 juillet 2018

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Au vu de l'avancée du programme OPAH (classique et de la récente signature de la convention OPAH-RU (programmée sur 5 ans), il est nécessaire de prolonger de 2 années le marché de suivi-animation de l'OPAH et OPAH-RU (phase 2)

Sur la partie OPAH-RU, aucun impact financier n'est à prévoir car cette partie va débiter.

Sur la partie OPAH classique, il est nécessaire d'intégrer 2 années de suivi-animation supplémentaires conformément au marché soit 10 767€ HT * 2 années soit 21 534.00€ HT.

Aussi la fin de mission aura lieu le 24 février 2025.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Avenant n°2 :

- Taux de TVA : 20%
- Montant HT : 21 534.00 € HT
- Montant TTC : 25 840.80 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : + 10.84%

Nouveau montant du marché public :

Montant initial : 198 600€ HT – 238 320.00€ TTC

Montant suite à avenant n°1 : inchangé – simple levé de tranche optionnelle

Montant suite à avenant n°2 : 220 134.00 € HT – 264 160.80 € TTC

Délibération N°2022-10-36

Au vu de l'avancée du programme OPAH et de la récente signature de la convention OPAH-RU (renouvellement urbain) programmée sur 5 ans, il est proposé de prolonger la phase n°1 du marché de suivi-animation de l'OPAH, confié à URBAM Conseil, afin de la faire coïncider avec la phase n°2 OPAH-RU.

Dans la construction du marché initial les deux phases devaient débiter en même temps, avec une durée de 3 ans pour la phase n°1 OPAH et une durée de 5 ans pour la phase n°2 OPAH-RU. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer 2 années de suivi-animation supplémentaires pour la partie OPAH, soit une incidence financière de 21 534 € HT (10 767€ HT * 2 ans).

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le marché suivi-animation OPAH confié à URBAM CONSEILS,

Considérant la signature retardée de la convention relative à l'OPAH-RU,

Considérant la volonté de prolonger de deux années supplémentaire la phase n°1 du marché relative à l'OPAH,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer et notifier ledit avenant,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

ASSOCIATIONS

OBJET 3 / Soutien financier à l'association Souvenir Français

Chaque année les associations déclarées ont la possibilité de déposer une demande de subvention exceptionnelle, afin d'être soutenues financièrement sur un projet d'animation ou d'acquisition dans le cadre du développement de ses activités.

En effet, la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois a pour volonté de soutenir les initiatives des associations qui concourent au dynamisme et à la notoriété du territoire, ainsi qu'à la diversité de l'offre culturelle et sportive, conformément au règlement d'attribution.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes a été étudié en fonction de la pertinence du projet, de l'intérêt de l'action, du fonctionnement de l'association, de l'impact de l'action sur le territoire mais aussi en fonction des autres aides demandées ou des ressources propres de l'association.

Lors de l'examen des différents dossiers en juin dernier, le dossier de l'association du Souvenir Français avait été mis en attente afin d'étudier les modalités de versement de la subvention, cette association locale n'ayant pas de numéro de SIRET propre (uniquement national) – nous verseront directement sur le compte de cette association locale.

Le détail de la subvention est présenté en annexe.

Daniel WINDELS souhaite savoir si une copie de l'ensemble des comptes des associations est demandée pour le versement du solde des subventions ?

Il est répondu par l'affirmative.

Subvention sollicitée

N° dossier	Association	Nom du Projet	Dates	Budget global	Autres partenaires financiers	Montant sollicité partenaires	Montant sollicité CODECOM	Montant sollicité hors subventions déjà attribuées	Proposition Commission
29	Souvenir Français Stenay	Achat nettoyeur haute pression thermique	Mai-22	1 000 €	Commune de Stenay	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400.00 €

Délibération N°2022-10-37

Chaque année les associations déclarées ont la possibilité de déposer une demande de subvention exceptionnelle, afin d'être soutenues financièrement sur un projet d'animation ou d'acquisition dans le cadre du développement de ses activités.

En effet, la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois a pour volonté de soutenir les initiatives des associations qui concourent au dynamisme et à la notoriété du territoire, ainsi qu'à la diversité de l'offre culturelle et sportive, conformément au règlement d'attribution. Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes a été étudié en fonction de la pertinence du projet, de l'intérêt de l'action, du fonctionnement de l'association, de l'impact de l'action sur le territoire mais aussi en fonction des autres aides demandées ou des ressources propres de l'association.

Lors de l'examen des différents dossiers en juin dernier, le dossier de l'association du Souvenir Français avait été mis en attente afin d'étudier les modalités de versement de la subvention, cette association locale n'ayant pas de numéro de SIRET propre (uniquement national) – nous verseront directement sur le compte de cette association locale.

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Considérant la volonté de soutenir l'association Souvenir Français

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € à l'association souvenir français de Stenay,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

ENFANCE ET JEUNESSE

OBJET 4 / Fourniture et livraison de produits d'entretien - ajout de produits au marché

En fin d'année 2021, un marché a été lancé concernant la livraison et la fourniture de produits d'entretien pour les équipements communautaires (écoles, équipements sportifs, cantine, locaux administratifs). Le marché a été attribué à la société PLG.

Il convient d'ajouter de nouveaux produits qui n'étaient pas prévus initialement au marché ou pour faire face aux pénuries de certains autres.

Cet avenant a pour but d'ajouter de nouveaux prix unitaires sans avoir d'incidence sur le montant du marché, qui reste inchangé, à savoir 35 000 € maximum de commande sur la durée du marché (48 mois).

Guy RAVENEL ajoute qu'il pourrait être intéressant de proposer ce marché aux communes.

Avenant n°2 au marché de livraison et fourniture de produits d'entretien

AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
6D avenue de Verdun
55700 STENAY
Tel 03.29.80.31.81
Mail : dga@ccstenaydun.fr

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPE PLG
Zone Actisud Saint Jean
Jouy-aux-Arches
57133 ARS-SUR-MOSELLE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2021CC10 – Livraison et fourniture de produits d'entretien

■ Date de la notification du marché public : 1^{er} janvier 2022

■ Montant minimum de 20 000 € HT

■ Montant maximum de 35 000 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il convient d'ajouter de nouveaux prix unitaires au BPU, à savoir :

N°	Réf	Désignation	Prix Unitaire HT
107	391181	Gants latex non poudré T6/7 - Boîte de 100	12,40
108	158966	Gants de ménage Taille L - 1 paire	0,65
109	124566	Frangé sol à languettes (serpillère)	11,09
110	109485	Balai frottoir nylon	3,98
111	394059	Manche bois vis pour balai frottoir	2,46
112	106144	Javel 1 L - Carton de 12	12,22

113	390009	Produit détartrant sanitaire	4,42
114	152205	Raclette vitre 45 cm	15,05
115	120477	Manche télescopique 1,70 cm	4,35
116	134803	Tapis antidérapant 90*150 cm	206,20
117	161510	Mèche désodorisant agrume	3,67
118	183278	Mèche désodorisant citron vert	3,77
119	393077	Gaz imprégné 60*30 - Sachet de 50	7,77
120	109775	Flacon neutre vide	0,59

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Les montants de commande minimum et maximum restent inchangés.

Délibération N°2022-10-38

En fin d'année 2021, un marché a été lancée concernant la livraison et la fourniture de produits d'entretien pour les équipements communautaires (écoles, équipements sportifs, cantine, locaux administratifs). Le marché a été attribué à la société PLG.

Il convient d'ajouter de nouveaux produits qui n'étaient pas prévu initialement au marché ou pour faire face aux pénuries de certains produits.

Cet avenant a pour but d'ajouter de nouveaux prix unitaires sans avoir d'incidence sur le montant du marché, qui reste inchangé, à savoir 35 000 € maximum de commande.

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Considérant la nécessité d'intégrer de nouveaux produits au marché,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer et notifier ledit avenant,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

VOIRIES & TRAVAUX

OBJET 5 / Entretien des voiries - avenant pour fixation du prix définitif

Le marché d'entretien des voiries communautaires et communales passé en groupement de commandes, a été attribué, à la société Lambert TP, le 28 avril dernier.

Ce marché, est un marché à prix unitaire, c'est-à-dire qu'il a été attribué sur une somme estimative, qui doit être ajustée en fin de marché aux vues des quantités réellement exécutées.

Le montant estimatif du marché était de 195 777.50 € HT.

Le montant final du marché est de 209 873,20 € HT.

Il est ainsi nécessaire d'arrêter le montant définitif du marché par un avenant.

Avenant n°1 au marché d'entretien de voiries

AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois

6D avenue de Verdun

55700 STENAY

Tel 03.29.80.31.81

Mail : dga@ccstenaydun.fr

B - Identification du titulaire du marché public

SAS LAMBERT DANIEL

Monsieur J. QUIRING

1 RUE DU CHATEAU

55400 BRAQUIS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2022CC06 – Entretien des voiries 2022

■ Date de la notification du marché public : 28 avril 2022

■ Montant initial du marché public : marché à prix unitaire estimé à 195 777,50 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le marché était un marché à prix unitaire, les prix étant appliqués aux quantités réellement exécutées.

Suite à réception du chantier, le 1^{er} septembre 2022, la quantité réellement exécutée est différente pour les prix suivants :

Poursuite d'exécution - montant définitif de la prestation en € HT :

N°	Description	Prix unitaire	Quantité estimée au DQE	Quantité réalisée	Incidence financière
4	Fourniture et mise en œuvre enrobés coulés à froid bicouche	4,85	6 200	5 740,97	- 2 226,30 €
5	Fourniture et mise en œuvre enduits monocouche	3,85	38 950	43 189,48	16 322,00 €
				Total HT	14 095,70 €
				T.V.A 20%	2 819,14 €
				Total TTC	16 914,84 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 095,70 €
- Montant TTC : 16 914,84 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,19 %
-

Nouveau montant de l'accord-cadre sur le montant maximum sur quatre ans :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 209 873,20 €
- Montant TTC : 251 847,84 €

Délibération N°2022-10-39

Le marché d'entretien des voiries communautaires et communales passé en groupement de commandes, a été attribué, à la société Lambert TP, le 28 avril dernier.

Ce marché, est un marché à prix unitaire, c'est-à-dire qu'il a été attribué sur une somme estimative, qui doit être ajustée en fin de marché aux vues des quantités réellement exécutées.

Le montant estimatif du marché était de 195 777.50 € HT.

Le montant final du marché est de 209 873,20 € HT.

Il est ainsi nécessaire d'arrêter le montant définitif du marché par un avenant.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant que le marché d'entretien de voirie est un marché à prix unitaire,

Considérant qu'il convient d'ajuster le prix en fonction des quantités réellement exécutées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer et notifier ledit avenant,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 6 / Avenants au marché de rénovation du magasin Coccinelle

Suite au début d'exécution du marché de rénovation du magasin Coccinelle à Doulcon, plusieurs travaux n'avaient pas été prévus dans le marché initial mais s'avèrent nécessaires, cf. détail en annexe.

Pierre PLONER ajoute qu'il y aura également des avenants pour moins value sur ce marché pour l'abandon du local boucherie. Le coût de l'extension serait trop important comparativement aux m² gagnés.

Cédric PIERSON souhaite savoir si la Codecom sera impactée par la perte d'exploitation engendrée par l'augmentation du coût de l'énergie.

Il est répondu par la négative, les frais liés aux fluides, hors travaux, étant à la charge de l'entreprise.

Annexe n° 5 – Avenants au marché

N° du lot	Lot et attributaire	Montant initial du lot € HT	Prestations supplémentaires	Montant des prestations supplémentaires	Impact financier sur le lot
1	Voirie / Réseaux divers – LAMBERT TP	34 482.00	Suite à la nécessité de raccorder la partie d'extension pâtisserie du magasin à une filière d'assainissement, il a été décidé de mettre en place une nouvelle filière sur ce côté du bâtiment. Le raccordement à la filière déjà en place nécessite des travaux plus compliqués techniquement et demandant un très gros suivi d'entretien.	8 885 € HT	+ 25,76 %
5	Aménagement intérieur – FM2C	114 994.00	Suite à la transformation des locaux actuels traiteur et pâtisserie en une unique chambre froide, il est nécessaire de passer la porte actuelle en porte de chambre froide.	1 385 € HT	+ 1,20 %
6	Plomberie/Ventilation/ Climatisation – FM2C	29 060.00	Suite à la transformation des locaux actuels traiteur et pâtisserie en une unique chambre froide, le matériel frigorifique ne sera plus adapté à la taille de la pièce. Il est donc nécessaire de le reprendre et d'adapter ce matériel.	7 685 € HT	+ 26,44%

Délibération N°2022-10-40

Suite au début d'exécution du marché de rénovation du magasin Coccinelle à Doulcon, plusieurs travaux n'avaient pas été prévus dans le marché initial mais s'avèrent nécessaires, cf. détail en annexe.

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Considérant la nécessité de conclure différents avenants sur le marché de rénovation du magasin Coccinelle à Doulcon,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les conditions des avenants ci-annexés

AUTORISE le Président à signer et notifier lesdits avenants,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

INFORMATION Présentation du plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil opérationnel qui permet une vision prospective des investissements d'une collectivité locale pour faciliter leur programmation. Il est réactualisé tous les ans pour rester cohérent.

C'est donc un outil d'information et d'analyse financière.

Il consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum. Cet outil permet d'effectuer un audit comptable et financier de la collectivité, afin d'obtenir une vision prospective et synthétique des finances locales.

La plupart des collectivités territoriales doivent faire mieux, mais avec moins de ressources et de recettes. Il faut donc optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'avère alors un outil de pilotage budgétaire très efficace et intéressant.

Cf. le document présenté en annexe.

Suite à la présentation par le directeur général des services :

Pierre PLONER précise que le projet de réhabilitation de la station service ne figure pas dans le document. Suite aux récentes difficultés sur ce dossier, il propose de reprendre ce projet au nom de la commune afin de ne pas perdre une année supplémentaire et consécutivement l'autorisation d'exploitation (3 ans suite à la fermeture), à condition que le dossier DETR puisse être repris au nom de la commune.

L'assemblée est en accord avec cette proposition, un rendez-vous avec la Sous-préfète sera pris dès la semaine suivante.

Guy RAVENEL ajoute qu'il devient crucial de faire un choix, le levier pour pouvoir continuer les investissements en cours, n'est pas forcément l'augmentation des impôts, c'est aux élus de trancher raisonnablement les dépenses à envisager.

Pierre PLONER souligne qu'il est dommage que les recettes pour chaque projet n'apparaissent pas dans la présentation.

Suite à discussion, le débat se poursuivra lors du prochain bureau afin de laisser aux membres de l'assemblée le temps d'appréhender chaque dossier.

Questions diverses

- 1- Romuald COLLET fait remonter une information du club de pétanque de Dun, qui souhaiterait installer à ses frais un mobil-home et deux lampadaires.

La faisabilité technique et la compatibilité de la demande avec le tracé de la voie verte seront étudiées.

- 2- Stéphane PERRIN aimerait savoir si la Communauté de communes sera en capacité d'accueillir de nouveaux élèves suite à l'annonce récente de la fermeture de l'école Sainte Marie.

Il est répondu par l'affirmative, c'est à l'école Albert TOUSSAINT que cela risque de poser le plus de difficultés mais des solutions seront trouvées.

- 3- Guy RAVENEL souhaite revenir sur la fourniture d'une attestation concernant le dégrèvement du forfait des ordures ménagères pour les personnes vivant seules. Il s'agit selon lui d'une usine à gaz engendrant une charge importante de travail pour le personnel. S'ajoute à cela les risques de fraude.

Il est de nouveau confirmé que les attestations sont nécessaires pour les communes les plus peuplées, là où le tableau peut être complété par les Mairies, c'est bien le tableau qui sera force probante et qui sera pris en compte.

Le Président,

Daniel GUICHARD



COMMUNAUTE
de
COMMUNES



Communauté de Communes du Pays de Stenay et Val Dunois

Qu'est-ce qu'un PPI ?

- Le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** est un outil d'**analyse financière prospective**. Il permet aux **collectivités locales et territoriales** de planifier leurs investissements sur le long terme (au moins 5 ans), et donc de **financer les travaux préventifs ou curatifs** nécessaires à leurs infrastructures.
- Un **outil d'information et d'analyse financière**.
- Il consiste à **tester la faisabilité des projets** et à définir les priorités grâce à un **plan d'investissements** sur 5 ans minimum, couplé à un **programme de financement**.
- Afin d'évaluer les risques de chaque projet, le PPI prévoit plusieurs simulations basses, moyennes et hautes.
- Cet outil permet d'effectuer un **audit comptable et financier** de la collectivité, afin d'obtenir une **vision prospective et synthétique des finances locales**. Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice.

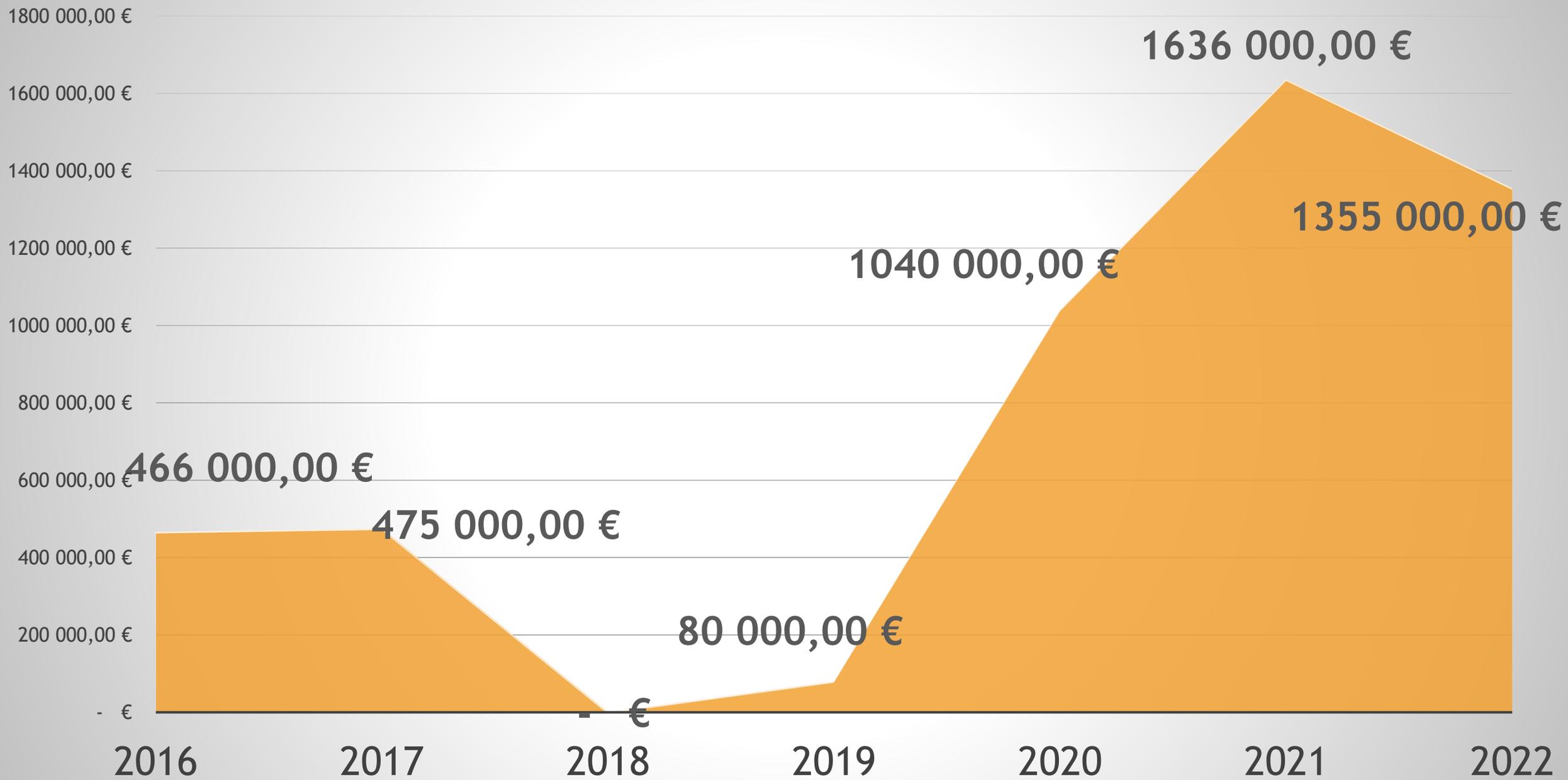
ETAPES D'UN PPI

- Appréhender les ressources financières de la CODECOM
- Identifiez les projets
- Estimer les coûts d'investissement nécessaires pour ces projets, ainsi que les recettes attendues (autofinancement, subventions,)
- Réaliser un phasage dans le temps par exercice budgétaire ;
- Estimer les coûts de fonctionnement annexes, le niveau d'endettement supportable pour la collectivité ;
- Revoir le PPI à chaque modification importante, sinon annuellement.

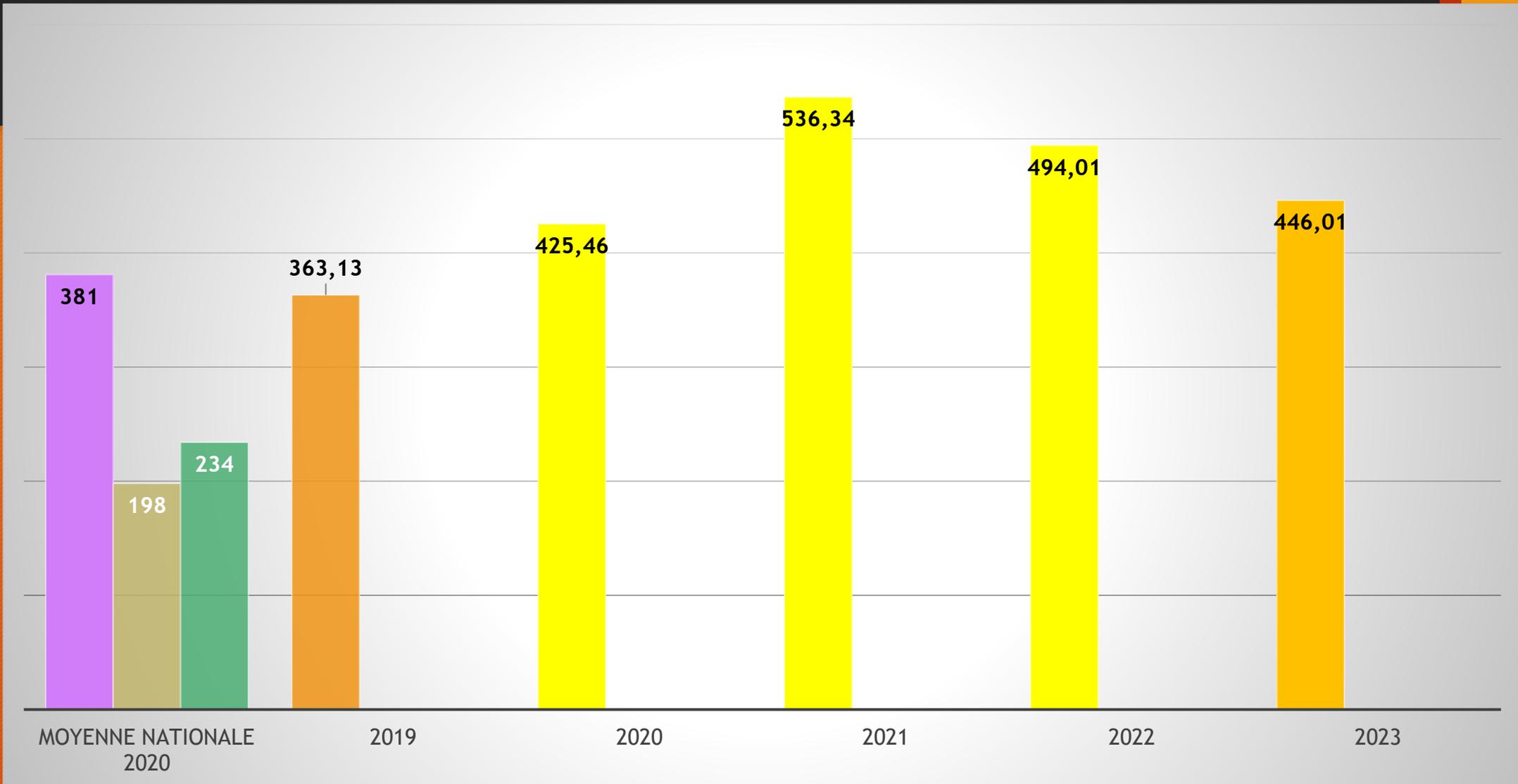
RESSOURCES FINANCIERES DE LA CODECOM

Vue générale

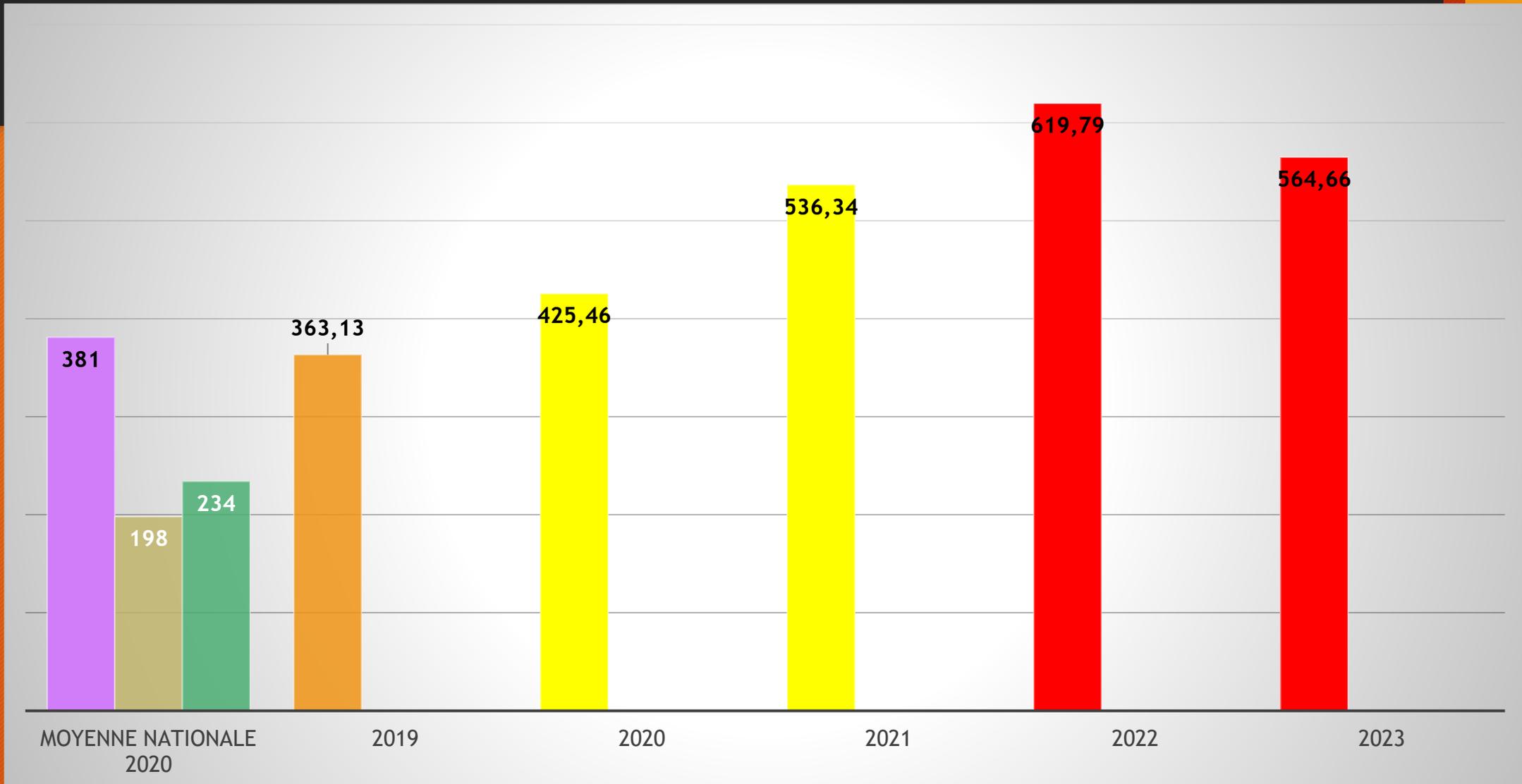
Montant annuel des emprunts souscrits depuis 2016



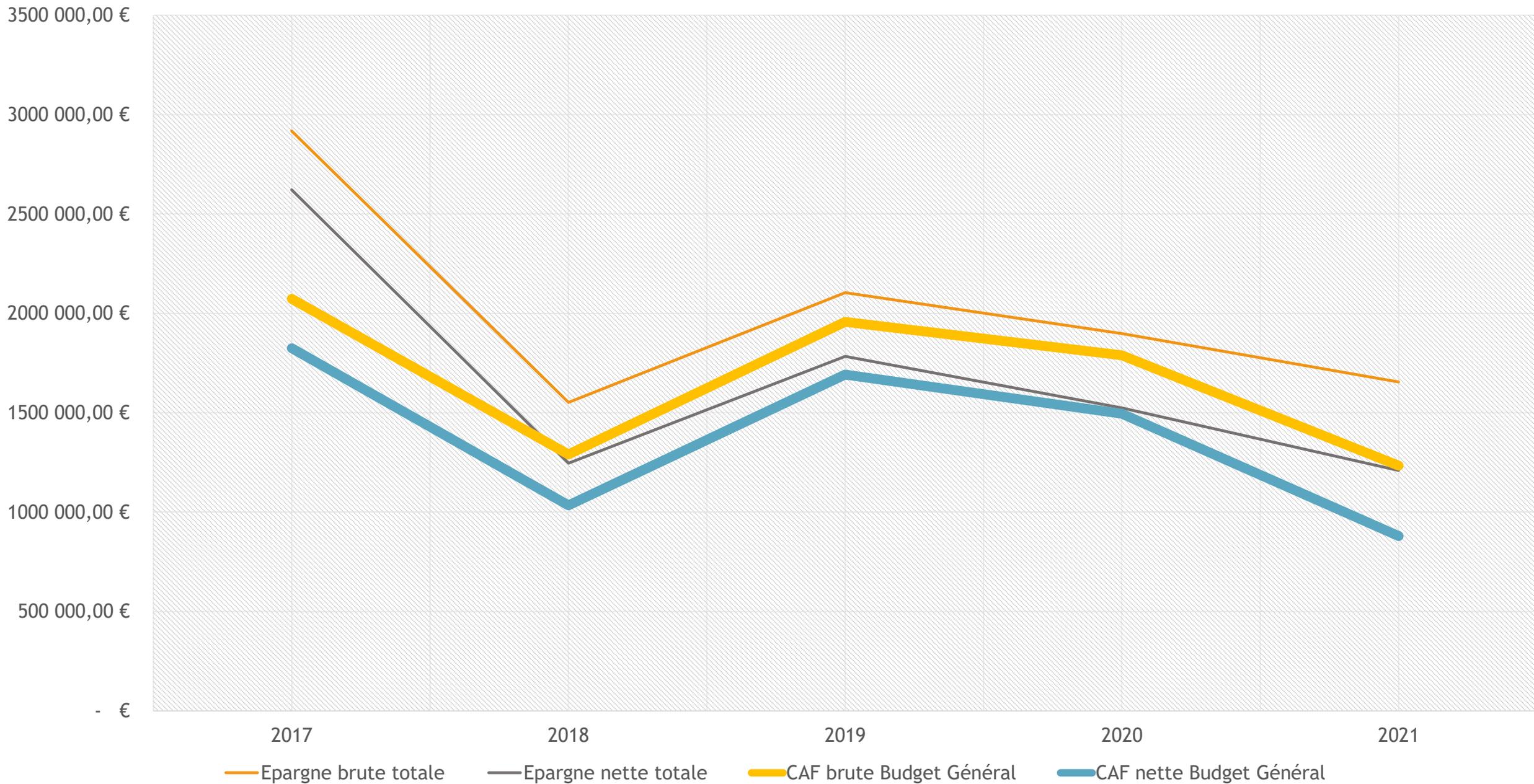
Encours de la dette par habitant (tous budgets confondus) avant souscriptions emprunts 2022



Encours de la dette par habitant (tous budgets confondus) après souscriptions emprunts 2022



Evolution de la Capacité d'autofinancement de la CODECOM



Situation Budgétaire au 17/10/2022

		BP	REEL	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	8 005 225,58 €	5 202 379,58 €	64,99 %
	RECETTES	8 614 448,13 €	5 667 878,24 €	65,80 %
	SOLDE	+ 609 222,55 €	+ 465 498,66 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	8 470 776,88 €	3 433 404,01 €	40,53 %
	RECETTES	8 470 776,88 €	3 196 113,03€	37,73 %
	SOLDE	-	- 237 290,98 €	

FISCALITE

	TH	TFB	TFNB	CFE
CC PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS 2022	16,52 %	7,96 %	16,97 %	18,00 %
<i>Moyenne CC FPU 2020</i>	<i>9,05 %</i>	<i>4,32 %</i>	<i>12,48 %</i>	<i>26,80 %</i>
<i>Moyenne CC - 15000 h 2020 - Région Grand Est</i>	<i>9,89 %</i>	<i>6,59 %</i>	<i>11,19 %</i>	<i>13,68 %</i>

Un PPI pour la CODECOM

Plusieurs Hypothèses

- Temporalité :

- Période Mandat actuel
- Période 2027 et au-delà

- Projets

- Projets actés
- Intégralité des projets

- Amortissements : plus d'amortissements de tous les travaux (écoles / équipements sportifs /)

- Emprunts :

- Réorientation de l'emprunt de 140 000 € vers le BG
- Pas de nouvel emprunt envisagé pour le moment

PPI Projets actés

Projets importants actés (> 1 million d'euros TTC)

- Véloroute : 12,5 millions d'euros dont 9,2 millions de travaux prévus entre 2025 et 2026
- Pôle de Sivry : 4,5 millions d'euros, payés en totalité en 2023-2024
- Cours d'eau : 2,6 millions d'euros dont 1,4 millions de travaux prévus entre 2024 et 2026
- Déchèteries : 1,5 millions d'euros, prévus entre 2023 et 2026

Projets actés entre 500 k€ et 1 million d'€ TTC

- Liaison Stenay - Mouzay : 690 000 € prévus en 2023
- Travaux Blanchisserie : 570 000 € restant à payer jusqu'en 2023
- Rénovation Eclairage Public : 531 000 € restant à payer jusqu'en 2024

- Programme MAJ Lac Vert: 521 000 €, payés en totalité en 2022-2023
- Mise aux normes Coccinelle: 550 000 €, payés en totalité en 2022-2023

REMARQUES

uniquement pour le PPI Projets actés

- Ne sont pas pris en compte les demandes récurrentes en mobilier / matériel / informatique / travaux des écoles évaluées à environ 40 à 55 000 € annuel
- Ne sont pas pris en compte les travaux récurrents dans les différents équipements de la collectivité
- Ne sont pas pris en compte les travaux de remise en état du local Rocha
- Ne sont pas pris en compte les travaux sur la ZAC (bâtiment relais / voirie)

- Ne sont pas pris en compte les travaux envisagés suite à l'étude sur la compétence sportive (hormis la rénovation des cours de tennis extérieurs de Stenay)
- Ne sont pas pris en compte les travaux suite à plusieurs études en cours (étude de faisabilité sur le Lac Vert, étude bio déchets,)
- Ne sont pas pris en compte les travaux liés à la création d'une ressourcerie
- Ne sont pas pris en compte l'achat de nouveaux matériels pour la déchetterie, les BAV, les équipements et travaux au-delà du marché du Lac Vert,
- Ne sont pas pris en compte les éléments probables liés à l'AMI Trame Verte et Bleue

PROJETS ACTES

Répartition par Compétences

SOCIAL

381 000 €

- Travaux Terrains Familiaux : solde
- Achats de matériels et de véhicules : année 2022 et 2023

ENVIRONNEMENT

2 005 000 € + 1 579 000 €

- Travaux Meuse et Affluents : restauration, gestion, travaux d'urgence
- Plantations
- Déchèteries

ECONOMIE

1 500 000 € + 551 000 €

- Travaux Blanchisserie
- Travaux ZAC des Cailloux
- Acquisition foncier (ROCHA et GITEM)
- Aides commerces
- Travaux Magasin Coccinelle

TOURISME

9 383 000 € + 527 000 €

- Travaux Véloroute - Voie verte de 2024-2026
- Etudes, travaux et acquisitions de matériels et mobiliers 2022-2023 sur le Lac Vert

MOBILITE
679 000 €

- Liaison Mouzay - Stenay

SCOLAIRE

5 089 000 €

- Fin des travaux Crèche de Cléry et Ecole de Laneuville
- Travaux Pôle de Sivry sur Meuse
- Plans de renouvellement des TNI et du mobilier dans les écoles
- Nouveaux mobiliers, informatiques et matériels => Pôle de Sivry

Services Publics

1 212 000 €

- Participations au déploiement de la fibre optique
- Collège de Dun
- Fab Lab
- Travaux en régie par les services techniques

Urbanisme - Habitat

443 000 €

- PLUI
- Rénovation Logements

Voirie

629 000 €

- Programme rénovation du parc éclairage public en LED : années 3 et 4 / 4, extension de réseaux
- Glissières de sécurité

Culture - Sport

23 000 € + 203 000 €

- Projet Centre Ipoustéguy
- Etude Compétence Sport
- Rénovation courts de tennis extérieurs de Stenay

Montant du PPI (dépenses) mandat 2022 - 2026
PROJETS ACTES

25 940 000 €

*(+ 6 950 000 € en dépenses réelles
+ 4 000 000 € de dépenses financières et amortissements
pour le mandat 2026-2032)*

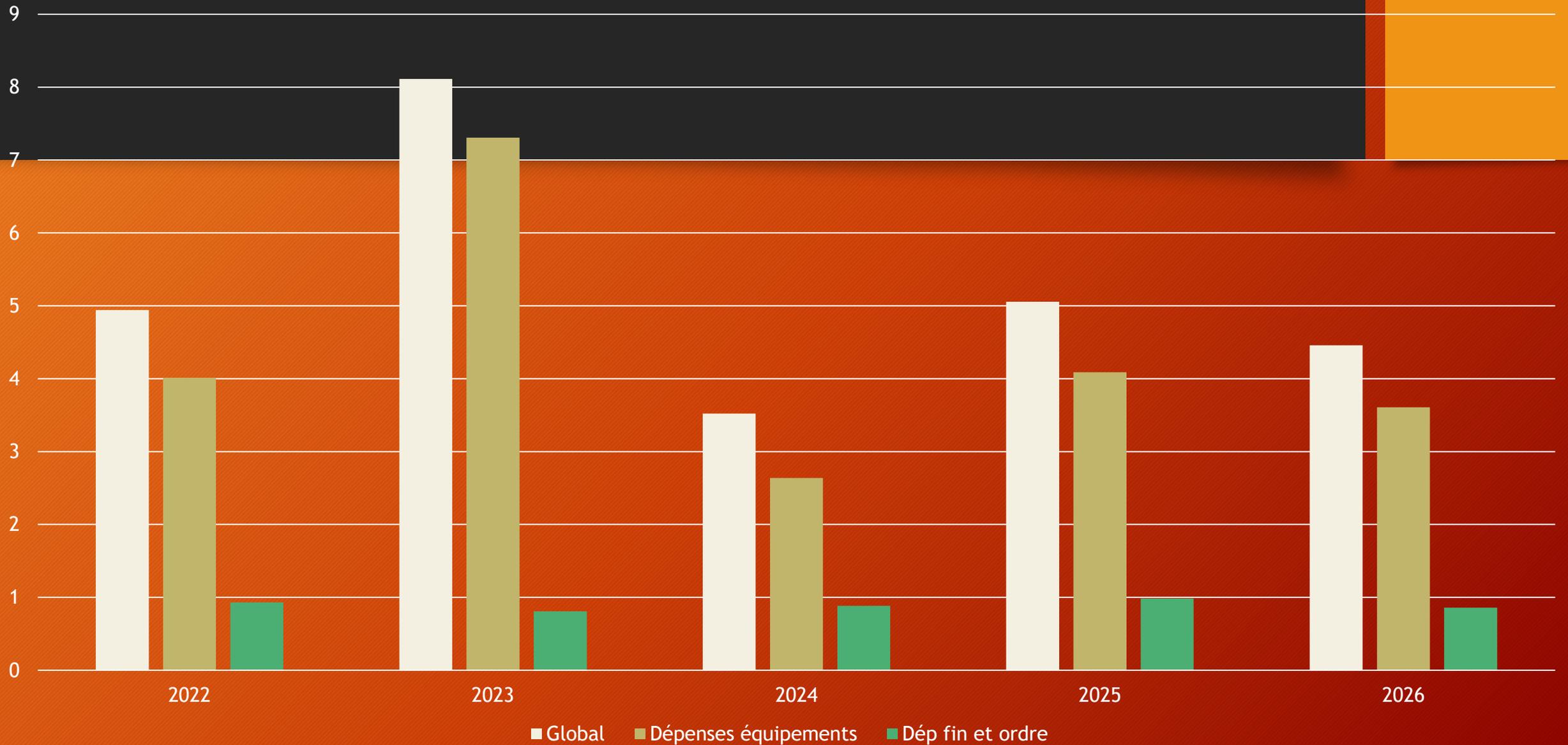
	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Général	4 656 917,92 €	6 593 419,70 €	2 558 728,45 €	4 422 292,91 €	4 331 805,35 €
Budget Lac Vert	136 994,94 €	1 137 832,66 €	100 709,40 €	92 557,15 €	63 445,55 €
Budget OM	107 546,48 €	348 212,15 €	759 562,96 €	531 889,29 €	64 218,49 €
Total	4 987 404,58 €	8 201 288,09 €	3 519 710,21 €	5 139 296,50 €	4 522 914,94 €

Budget Général	2022	2023	2024	2025	2026
Social	319 901,78 €	61 400,00 €	- €	- €	- €
Economie	1 091 263,00 €	184 082,13 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Voirie / Eclairage Public	283 310,44 €	346 116,74 €	- €	- €	- €
Tourisme (dont véloroutes)	94 403,43 €	135 469,97 €	351 205,00 €	3 051 205,00 €	3 051 205,00 €
Mobilité	7 000,00 €	672 000,00 €			
Environnement	232 246,69 €	329 174,35 €	481 267,50 €	481 267,50 €	481 267,50 €
Services Publics Services TK	922 975,81 €	289 292,00 €	- €	- €	- €
Scolaire Péri-scolaire	854 273,72 €	3 470 419,47 €	764 500,00 €	- €	- €
Habitat	- €	125 000,00 €	- €	- €	- €
Sports	23 132,40 €	180 400,00 €	- €	- €	- €
Urbanisme	54 553,00 €	119 857,00 €	143 606,00 €	- €	- €
Dép. financières et amort.	807 857,65 €	680 208,04 €	743 149,95 €	814 820,41 €	724 332,85 €

Budget Lac Vert	2022	2023	2024	2025	2026
Lac Vert	34 982,70 €	486 204,54 €	- €	- €	- €
Camping Brioules	- €	5 692,00 €	- €	- €	- €
CC Ipoustéguy	1 067,00 €	22 130,00 €	- €	- €	- €
Coccinelle	15 000,00 €	535 982,54 €	- €	- €	- €
Dép. financières et amort.	85 945,24 €	87 823,58 €	100 709,40 €	92 557,15 €	63 445,55 €

Budget Ordures Ménagères	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux Déchèteries	17 270,00 €	240 000,00 €	720 000,00 €	480 000,00 €	- €
Autres dépenses	51 905,00 €	69 520,00 €	- €	- €	- €
Dép. financières et amort.	38 371,48 €	38 692,15 €	39 562,96 €	51 889,29 €	64 218,49 €

Evolutions des dépenses par année



Financements des projets

- Rappel des possibilités d'autofinancement
 - => par le biais de l'emprunt
 - => par le biais de l'autofinancement dégagé en fonctionnement
 - => par le biais des subventions (déjà incluses dans le calcul)
 - => par le biais du FCTVA (déjà inclus dans le calcul)
- => par le biais de l'excédent d'investissement cumulé (existant en provisionnel pour l'année 2022)

Besoins en financement PPI Projets Actés

(en vert => excédent de financement)

	2023	2024	2025	2026	GLOBAL 2023-2026
Budget Général	1 056 052,81 €	970 756,78 €	2 120 179,37 €	599 506,10 €	4 746 495,06€
Budget Lac Vert	727 194,92 €	- 43 163,93 €	- 51 316,18 €	- 80 427,78 €	552 287,03 €
Budget OM	171 094,67 €	218 949,57 €	78 647,90 €	- 22 278,90 €	446 413,25 €
GLOBAL ANNEE	1 954 342,41 €	1 146 542,42 €	2 147 511,09 €	496 799,42 €	5 745 195,35 €

PPI Projets globaux

Projets supplémentaires proposés (> 1 million d'euros TTC)

- Equipements sportifs à Dun : 3,6 millions d'euros proposés en totalité en 2023-2025 (fourchette basse)
- Rénovation école de Mouzay : 1,2 millions d'euros, proposés en totalité en 2023-2025
- Rénovation salle polyvalente Stenay: 1,1 million d'euros (fourchette basse), prévus entre 2024 et 2026

SOCIAL
21 000 €

- Achats de matériels et de véhicules : 7 000 € par an de 2024 à 2026

ENVIRONNEMENT

? €

- Unité de Méthanisation ?
- Suites de l'étude sur les biodéchets

ECONOMIE

325 000 €

- Travaux neufs de voirie sur la ZAC : 300 000 €
- Bassin Cellules commerciales : 25 000 €
- Réhabilitation du commerce ROCHA : nd

TOURISME

? €

- Suite de l'étude sur le Lac Vert

MOBILITE

? €

- Autres liaisons ?

SCOLAIRE

1 760 000 €

- Travaux Ecole de Mouzay = > 1 200 000 €
- Travaux, achats de matériels et mobiliers => 100 000 € de 2024 à 2026
- Périscolaire / Cantine => 60 000 €
- Rénovation des cours d'école => 400 000 €

Services Publics

? €

- Travaux en régie par les services techniques : ?

Urbanisme - Habitat

90 000 €

- Programme de rénovation des logements : 30 000 € par an entre 2024 et 2026

Voirie
240 000 €

- Travaux neufs de voirie - RD Charmois -Lion devant Dun =>
240 000 €

Culture - Sport

5 400 000 €

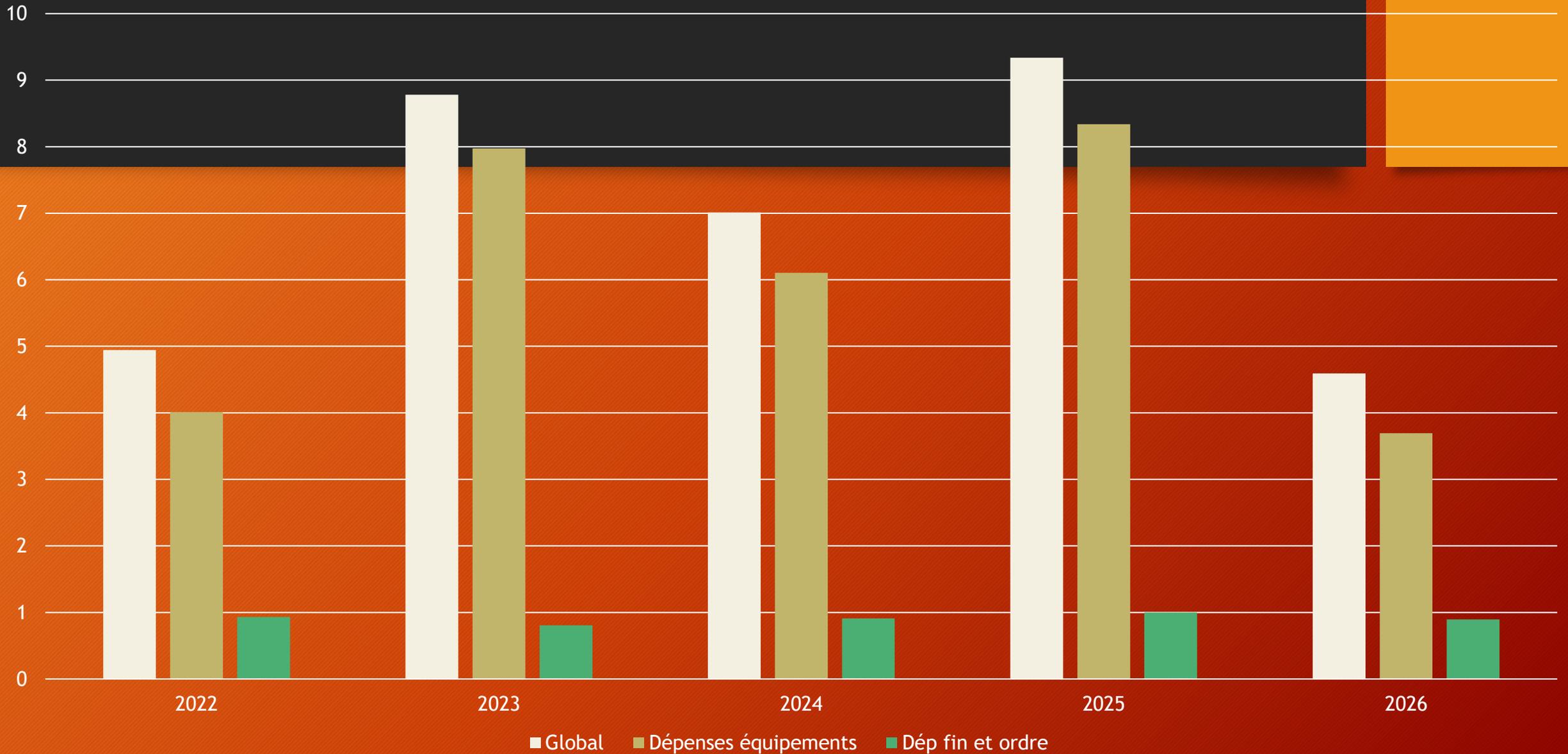
- Equipements sportifs à Dun : 3,6 millions d'euros prévus en totalité en 2023-2025 (fourchette basse)
- Rénovation salle polyvalente Stenay: 1,1 million d'euros (fourchette basse), prévus entre 2024 et 2026
- Extension court couvert tennis : 450 000 € (fourchette basse), prévus entre 2023 et 2025
- Travaux terrains ou locaux propriétés CODECOM => 250 000 € (fourchette basse)

Montant du PPI (dépenses) mandat 2022 - 2026 GLOBALITE DES PROJETS

33 900 000 €

*(+ 6 950 000 € en dépenses réelles
+ 4 000 000 € de dépenses financières et amortissements
pour le mandat 2026-2032)*

Evolutions des dépenses globales par année



Besoins en financement PPI Global

Besoins en financement évalué entre
8 500 000 € et 9 000 000 €
pour les années 2023-2026